

ANNEXES

18 fiches pour mieux comprendre le contexte et le projet des Verts

F1 - L'agriculture est nécessairement au cœur du projet écologiste	2
F2 - De quelle Politique Agricole Commune voulons-nous ?	4
F3 - Une agriculture HPE sur tout le territoire français en 2025	7
F4 - L'agriculture biologique, une démarche exemplaire.....	10
F5 - Durable, raisonnée, intégrée, paysanne....., le jeu des sept familles agricoles Signet non défini.	Erreur ! Signet non défini.
ACTEURS	Erreur ! Signet non défini.
F6 - Pour une autre recherche agronomique, accompagner les innovations paysannes pour un développement agricole durable	Erreur ! Signet non défini.
F7 - Dynamiser l'aménagement du territoire par une agriculture HPE Signet non défini.	Erreur ! Signet non défini.
F8 - Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs	Erreur ! Signet non défini.
F9 - Favoriser l'accès au foncier pour une agriculture durable..	Erreur ! Signet non défini.
F10 - Soutenir le développement des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne - AMAP	Erreur ! Signet non défini.
F11 - Des mesures agri-environnementales plus efficaces, vers le projet HPE Signet non défini.	Erreur !
F12 - Limiter l'émission de gaz à effet de serre par l'activité agricole Signet non défini.	Erreur ! Signet non défini.
F13 - Valoriser les agro-ressources Non Alimentaires	Erreur ! Signet non défini.
F14 - Défisiscaliser les huiles végétales pures, levier pour diffuser des bonnes pratiques	Erreur ! Signet non défini.
F15 - L'agriculture, un enjeu de santé publique	Erreur ! Signet non défini.
F16 - Restaurer et protéger les sols agricoles	Erreur ! Signet non défini.
F17 - Restaurer et protéger la qualité des ressources en eau.....	Erreur ! Signet non défini.
F18 - Pour une agriculture favorisant la biodiversité	Erreur ! Signet non défini.

F1 - L'agriculture n'est pas une simple activité économique comme les autres, mais une pierre.

L'agriculture est nécessairement au cœur du projet écologiste

L'agriculture, trait d'union entre une société et un territoire

L'agriculture n'est pas une simple activité économique comme les autres, mais une pierre angulaire de notre civilisation. Elle est une partie fondamentale de l'identité de chaque société humaine : historiquement, elle fut avant tout un trait d'union entre la « nature » et la « culture humaine », un outil pour formaliser les relations entre une société et son environnement. Nous ne parlons pas par hasard d'agri-culture : cette dernière est au cœur de la définition de l'humain, comme le montrent les travaux sur les mythes d'une part ou sur la révolution néolithique d'autre part. Pour cette raison, l'agriculture doit nécessairement occuper une place centrale dans tout projet politique et en particulier dans le projet écologiste – bien au-delà des raisons environnementales évidentes.

Il ne s'agit évidemment pas de se retourner avec nostalgie vers l'organisation rurale des siècles passés : les territoires du 21^{ème} siècle n'auront pas les mêmes contours, leurs fonctions se superposent imparfaitement selon des frontières diverses et mouvantes, les besoins alimentaires sont beaucoup plus importants, la mobilité est un fait incontournable ... et les distances n'ont plus les mêmes valeurs qu'il y a 30 ans. Mais il est essentiel de réaffirmer le lien entre les humains et leurs territoires, et le rôle de chacun dans le choix d'un paysage ou d'un environnement naturel.

Plus généralement, dans le processus de développement d'un territoire, une agriculture vivrière forte constitue un tremplin à l'épanouissement de l'économie locale, tandis qu'une agriculture essentiellement rentière et vouée à l'exportation ne permet aucune maîtrise sociale de l'économie agricole. Les spécialistes du développement formalisent cette notion par le terme de développement « endogène » (appuyé sur les ressources locales : ressources humaines, sociales, physiques, agronomiques...). La « souveraineté alimentaire », c'est-à-dire la possibilité pour chaque société de maîtriser son alimentation et son emprise sur le territoire devrait être assurée, quels que soient les pays, par une agriculture « durable » ou « pérenne », variée, liée aux territoires et aux diversités sociales et biologiques.

L'ensemble des citoyens doit se réapproprier l'agriculture, dans ses fonctions stratégiques qui ne sont pas seulement alimentaires ni même uniquement « productives » :

- la production d'aliments de qualité sur le plan nutritif, sanitaire et gustatif – qui est bien évidemment sa fonction première d'un point de vue quantitatif,
- la production de textiles (coton, chanvre, lin, laine...), de matières premières pour l'industrie, de matériaux de construction,
- la construction de paysages (55 % du territoire français est consacré à l'agriculture), le caractère des territoires, l'environnement,
- la production de produits d'accompagnement (épices, parfums, boissons, herboristerie...),
- l'emploi, le lien social, le tourisme,
- la production d'énergie (bois de chauffe, biogaz, biomasse...),
- la production éventuelle et localisée d'énergie pour les transports, sous réserve du respect des équilibres écologiques locaux et agronomiques.

L'agriculture est aujourd'hui le socle de nouvelles activités, qui la dépassent tout en l'intégrant. Le terme « activités agri-rurales » rassemble ces projets innovants qui lient production agricole et tâches associées (accueil, pédagogie, transformation, distribution...). Elles font l'objet d'un élan important de porteurs de projet et méritent d'être appuyées, en contribuant à rapprocher agriculture et société.

Revaloriser le rôle des agriculteurs

L'agriculture à Haute Performance Environnementale souhaitée par les Verts replace l'agronomie au centre de la réflexion technique : reconquête et maintien de la fertilité des sols, rotation longue des cultures pour plus de biodiversité et moins de ravageurs, utilisation de races et variétés adaptées au milieu, circuits économiques de proximité ; une agriculture dans le respect des cycles naturels, des milieux vivants et des ressources naturelles, permettant de reconstruire et de valoriser le lien étroit entre société et territoire. Pour ce faire, de nouvelles techniques de production doivent être favorisées : autonomie énergétique, élevage autonome basé sur les ressources locales, autonomie du cycle de l'azote grâce aux fumiers des élevages et à l'apport des légumineuses, travail du sol le plus superficiel possible... De plus, en rapprochant agriculteur et consommateur, cette agriculture réduit l'impact de l'agriculture sur l'effet de serre.

Par ailleurs, il est essentiel que les agriculteurs se réapproprient l'acte agricole : par leur travail au quotidien, ils sont à la fois :

- les principaux témoins de l'évolution des territoires et des milieux,
- des expérimentateurs permanents (dont la recherche doit s'inspirer et non se désintéresser),
- et tout simplement les premiers experts de leur métier !

La recherche agronomique doit impliquer bien plus fortement les agriculteurs dans la définition des objectifs de recherche (notion de « recherche participative ») mais aussi dans la réalisation des programmes : la ferme agricole réelle est une échelle bien plus pertinente que des parcelles expérimentales déconnectées de tout environnement et de tout cycle temporel.

Réconcilier agriculture et société

Les atouts de l'agriculture française, réels, sont aujourd'hui largement contrariés et détournés par ses abus. Il est donc urgent de changer en profondeur la politique agricole française et européenne pour qu'elle soutienne les systèmes de production durables (en particulier l'agriculture biologique, moteur du changement technique). Il ne s'agit pas de détruire brusquement les acquis de 40 ans de politique agricole, mais bien d'engager des réformes progressives, basées sur l'écoute et la prise en compte des réalités et des attentes de tous, citoyens et agriculteurs.

Les citoyens (consommateurs, environnementalistes, élus locaux, médecins...) doivent être associés non seulement aux réflexions mais également aux décisions concernant l'agriculture, dans un dialogue renoué avec les agriculteurs.

F2 - De quelle Politique Agricole Commune voulons-nous ?

La PAC, une machine à surproduire qui n'a pas réussi à valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

En 1957, le traité de Rome marque la création de la Communauté Economique Européenne. Peu après, la Loi Pisani (1960-62) modernise les exploitations agricoles françaises et les spécialise pour produire massivement, afin que le pays atteigne son autosuffisance alimentaire. Il en découle une spécialisation accrue des territoires et des exploitations. Cette importante réforme de l'agriculture française s'appuie sur la première Politique Agricole Commune, qui en 1962 se traduit par des prix intérieurs garantis, une politique d'intervention (stockage des excédents) et la protection du marché européen, par le contrôle de l'entrée des produits aux frontières.

La transformation de l'agriculture française est radicale. Elle se traduit notamment par une perte du nombre d'actifs agricoles et la saturation progressive des marchés. Face à la surproduction laitière (le coût d'intervention de rachat des excédents beurre et poudre de lait devient trop élevé), les Etats décident en 1984 la mise en place de quotas de production laitière au niveau de chaque pays membre. Cela aboutit à figer le niveau de production de lait dans chacune des exploitations selon la référence historique de 1982.

Sous la pression de l'OMC qui plaide pour la suppression du soutien des prix, la PAC est réformée en 1992. Les prix européens baissent pour les rapprocher des prix mondiaux, ce qui conduit à la création d'aides forfaitaires à l'hectare et à la tête de cheptel. La prime compense ainsi la perte de revenu constatée par le producteur. Cette politique favorise l'accroissement des structures d'exploitations, l'agrandissement permettant l'augmentation de la rémunération liée aux primes. A cette époque, un maigre volet agri environnemental est mis en place (boisement, conversion à l'agriculture biologique, encouragement à l'extensification...). En 1993, la même logique que pour le lait conduit au gel des terres dit « jachère » qui consiste à ne pas cultiver une partie des surfaces de céréales et d'oléo protéagineux (15 % dans un premier temps), dans le but de maîtriser les volumes de production.

Entre 1960 et 1999, l'agriculture a perdu plus de 65 % de ses exploitations.

En 1999, la politique agricole commune est réformée avec la mise en place d'un « deuxième pilier » destiné à rémunérer les exploitants pour leurs activités d'entretien de l'espace et de protection de l'environnement, le premier étant consacré au soutien à la production. Par ailleurs les aides directes à la production peuvent être modulées et conditionnées à des efforts en direction de l'environnement (éco-conditionnalité). Cette modulation permet d'abonder le second pilier qui finance des mesures agri-environnementales ; **celui-ci demeure marginal en France** (4% du total des aides agricoles), alors que d'autres pays européens choisissent d'augmenter cette ponction pour mieux soutenir les efforts environnementaux.

A partir de 2003 (Accords de Luxembourg), les aides directes sont remises en question, notamment sous la pression de l'OMC. Mais la France choisit de minimiser le découplage des aides par rapport la production. Ainsi, un agriculteur qui choisit de ne pas produire de blé sur ses hectares historiquement dédiés à cette culture et pour laquelle il recevait des subventions de la PAC, continue de toucher annuellement un montant fixe d'aide à la double condition de réaliser un entretien minimum de 75% de ces terres, tout en cultivant les 25% restants.

L'ensemble de ces aides s'appelle les Droits à Paiement Unique (DPU). Les productions traditionnellement non aidées par la PAC, comme les cultures légumières (mais aussi le porc, les volailles, l'arboriculture...), continuent d'être exclues de ce système d'aide, de même que toutes les surfaces non productives comme les haies, talus etc. Le montant des DPU peut aller de quelques dizaines d'euros par hectare, à plus de 600. Les agriculteurs qui continuent à produire des COP sur 25% au moins de leur surface touchent la totalité des primes antérieures (dont une partie reste couplée à leur production¹), et peuvent faire toutes les autres productions possibles sur les 75% restant, y compris des légumes, qui seront ainsi aidés contrairement aux légumes produits sur des terres auparavant en maraîchage.

Le gel obligatoire des terres, ou jachère, ne s'exprime désormais plus en pourcentage mais en « nombre de DPU jachère » : un agriculteur doit geler au minimum autant d'ha qu'il a de DPU jachères, ce nombre provenant des références historiques. Outre ce gel obligatoire, l'agriculteur peut geler des terres volontairement. Le taux maximum de gel volontaire autorisé est fixé à 30% de la surface en COP (moins la surface en gel obligatoire). Les cultures énergétiques sont autorisées sur jachère (blé, colza, betteraves etc) et les agriculteurs labellisés agriculture biologique sont autorisés à y récolter des fourrages à base de légumineuses.

Des indemnités compensatoires aux handicaps naturels (ICHN), sont attribuées aux agriculteurs des zones défavorisées qui conduisent leur élevage selon des pratiques respectueuses de l'environnement. Dorénavant, les hectares de surfaces fourragères sont primées et non plus les animaux, en fonction du respect de plafonds de chargement de l'exploitation.

Une Prime au Maintien du Troupeau de Vache Allaitante (PMTVA), est versée en proportion du nombre de vaches allaitantes, à raison de 250 euros par vache, plafonné à 80 droits par exploitation. Une Prime à l'Abattage (PAB) est versée pour tout animal abattu (environ 40 euros/animal).

Les aides à la production (« premier pilier » de la PAC, majoritaire), s'appliquent surtout aux céréales et oléoprotéagineux, à la viande bovine et aux produits laitiers, ainsi qu'au sucre. D'autres productions très spécifiques comme le lin, le chanvre, le tabac ou les semences bénéficient d'aides forfaitaires, tandis que d'autres encore (fruits et légumes, œufs, volailles, vins...) ne bénéficient que d'une protection vis-à-vis du marché mondial en terme de droits de douane, au gré des négociations.

Les MAE, mesures agri-environnementales (voir fiche MAE) financées par le « second pilier » de la PAC, font l'objet d'un contrat de gré à gré, l'agriculteur s'engageant vis-à-vis de l'état à des pratiques plus ou moins poussées vis-à-vis de l'environnement en contrepartie d'aides (de 30 à 300 euros par ha).

Ce que proposent les Verts

Au plan international, les Verts sont pour le droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire pour que chaque Etat ou groupe d'Etats ait le droit de décider et de conduire sa propre politique agricole et alimentaire. Ce droit à la souveraineté alimentaire ne doit pas s'exercer aux dépens des autres Etats. En particulier les politiques agricoles favorisant les exportations sur le marché mondial en dessous du prix de production doivent être exclues. C'est malheureusement le cas de la Politique Agricole Commune actuelle, qui même si elle utilise moins de subventions à l'exportation que par le passé, continue à subventionner directement les agriculteurs qui produisent en partie pour l'export.

¹ Ils continuent de toucher une aide couplée à leur production à hauteur de 25% du montant versé les années précédentes sur chaque hectare cultivé en COP.

La PAC doit assurer un revenu décent aux paysans européens, sans détruire les paysanneries du sud, tout en assurant une bonne gestion de l'environnement. Pour cela nous préconisons deux types d'outils : les aides directes proportionnelles aux mesures agri-environnementales et une organisation des marchés permettant une meilleure adaptation de l'offre à la demande, avec comme conséquence des prix favorables aux producteurs. Vu la faible part que représente les produits agricoles non transformés dans le panier du (de la) ménageur(ère) européen(ne), l'impact sur le pouvoir d'achat des consommateurs sera négligeable.

Une réorientation de la PAC de ce type nous semble souhaitable, cependant elle se heurte aux règles actuelles de l'OMC. En effet, assurer des prix agricoles européens rémunérateurs tout en protégeant l'environnement suppose de pouvoir pratiquer une protection aux frontières et de pouvoir gérer les marchés agricoles. L'OMC, fidèle en cela à son objectif de libéralisation, pousse au démantèlement des protections douanières et des mécanismes permettant de gérer les marchés comme les quotas. Nous attendons donc du futur gouvernement français qu'il milite activement pour une réforme de l'OMC (en particulier pour qu'il abandonne son objectif statutaire de libéralisation des marchés internationaux) et pour une reconnaissance internationale du droit à la souveraineté alimentaire.

La France n'étant pas la seule à négocier et une réforme de l'OMC prenant nécessairement du temps, il est nécessaire de tirer partie de toutes les marges de manoeuvre possible : la France peut d'ores et déjà décider d'appliquer la PAC de manière plus durable; l'Europe peut décider en 2008 et même en 2013 si l'OMC n'avait pas été réformé d'appliquer une autre PAC.

F3 - Une agriculture HPE sur tout le territoire français en 2025

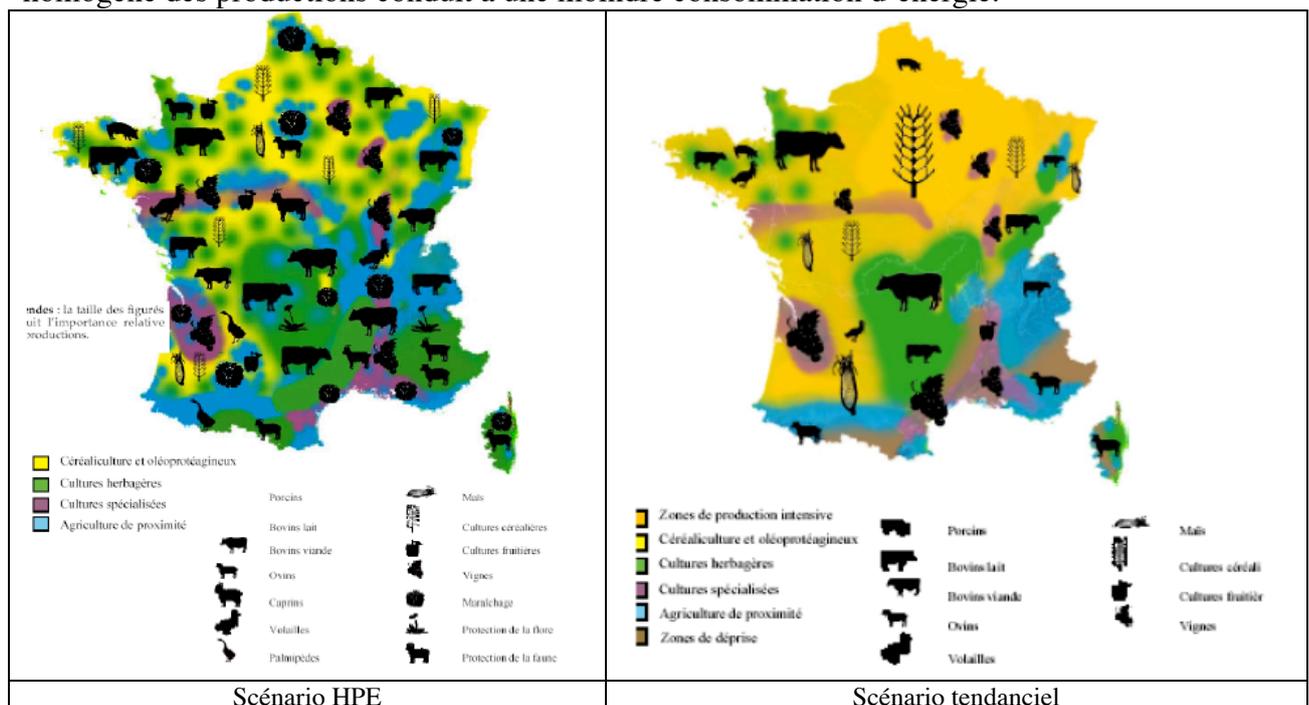
Face aux enjeux soulevés par la régulation entre agriculture et environnement et devant le constat d'un déficit d'analyse à long terme sur la question, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement et le CNASEA ont uni leurs efforts pour lancer une démarche d'analyse prospective spécifique à ce thème, mobilisant le groupe de travail dit de la Bussière, en 2005. L'exercice de prospective a donné lieu à 4 scénarios présentés comme plausibles à l'échelle nationale.

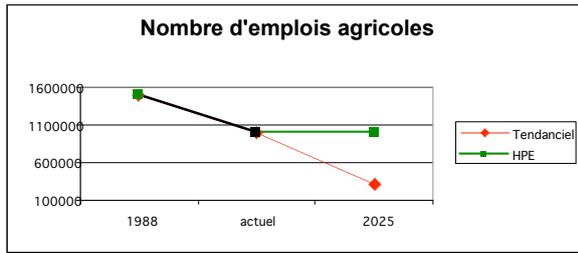
Le premier scénario, dit la France des filières, l'environnement agro-efficace peut être considéré comme ce qui pourrait survenir si les tendances se poursuivaient. L'image à 2025 issue de ce scénario dans lequel l'économie prime sur environnement et territoire est la suivante. La priorité assignée à l'agriculture française, dans un contexte de compétitivité économique accrue, est de conserver son rang de leader agro-industriel en Europe. L'agriculture est fortement intégrée dans un système agro-alimentaire dont les normes s'imposent aux producteurs. La demande environnementale s'exprime via les organisations de consommateurs, préoccupés par une garantie de sécurité sanitaire et alimentaire. La régulation environnementale répond à une demande portant plutôt sur la qualité des produits et la préservation des ressources. Dans ce scénario, les contributions positives de l'agriculture en terme de paysage et de biodiversité ne viennent que lorsque les produits agricoles portés par les filières peuvent valoriser une image environnementale. Mais, dans ce scénario, ce cas est loin d'être la règle et on s'oriente plutôt vers la constitution de petites « réserves » (zones Natura 2000) perdues dans un océan de médiocrité environnementale, dans lequel les espaces agricoles multifonctionnels se raréfient.

Sans parler des scénarios intermédiaires, évoquons le 4e. Le scénario 4 du groupe de La Bussière, également considéré comme plausible est le seul fondé sur une rupture positive dans l'articulation de l'agriculture et de l'environnement (les trois autres considérant l'environnement comme une contrainte pour l'agriculture). Ce scénario débouche sur l'agriculture « Haute performance environnementale » (HPE) telle qu'espérée par les Verts. En 2025, les attentes environnementales sont au cœur des demandes de la société européenne. Elles constituent de ce fait un moteur économique fondamental, l'ensemble des activités étant orientée pour répondre à cette attente qui se traduit aussi en terme de marchés de produits et de services. L'intégration des normes environnementales dans le comportement des consommateurs restructure le fonctionnement économique et politique de l'Europe. Dans ce contexte, l'agriculture fait figure de secteur particulièrement emblématique, dans lequel cette intégration se traduit concrètement. Un modèle d'agriculture, dit « agriculture Haute Performance Environnementale » est défini. Il s'appuie sur la base de l'agriculture biologique, dont il fait évoluer les termes techniques — en conservant néanmoins le non recours à des traitements chimiques phytosanitaires — et économiques pour en faire un modèle de portée européenne. Ce modèle est défendu et implique un protectionnisme sanitaire et environnemental assumé. L'agriculture HPE s'impose comme le modèle permettant de trouver un équilibre durable entre les considérations économiques, sociales et environnementales. La « haute performance environnementale » est complétée par des interventions plus ciblées, au-delà de ce que l'agriculture HPE peut spontanément fournir (par

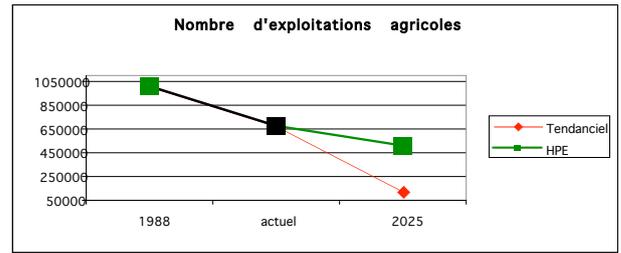
exemple, gestion écologique d'habitats remarquables qui doivent être gérés par des MAE, voir fiche). Cette mutation profonde passe nécessairement par un « nouveau contrat » social et politique particulièrement fort, comparable à celui qui prévalut à la mise en place de la PAC des années 1960. Sur un plan technique, la prise en compte de l'environnement repose sur une intégration de la gestion des flux, des espaces multifonctionnels (et en premier lieu ceux qui remplissent une fonction dans le maintien durable des ressources naturelles : reproduction de la fertilité et lutte contre les ravageurs) et des variétés domestiques. Cette intégration se décline au niveau de chaque exploitation agricole, en tenant compte des diversités agronomiques et socio-économiques. Elle nécessite une forte intensité en main d'œuvre, tant quantitative que qualitative, au regard des savoir-faire mobilisés.

L'état environnemental qui résulte de cette intégration technique entre économie et environnement correspond à une évolution très significative de l'état des paysages, de la biodiversité sur l'ensemble des territoires. Les espaces agricoles gagnent en fonctionnalité écologique, et permettant une restauration des espèces communes et remarquables qui en dépendent, même si le maintien d'une activité agricole plus dense sur tout le territoire peut ne pas convenir à toutes les espèces. La situation des ressources et des risques naturels s'améliore, notamment du fait de l'abandon des phytosanitaires chimiques. La répartition plus homogène des productions conduit à une moindre consommation d'énergie.

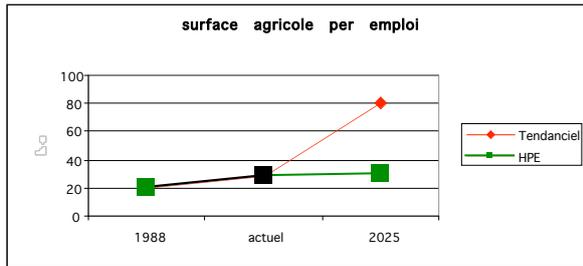




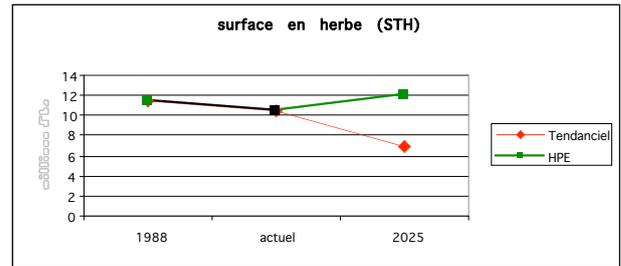
Le scénario HPE crée des emplois par rapport aux tendances actuelles



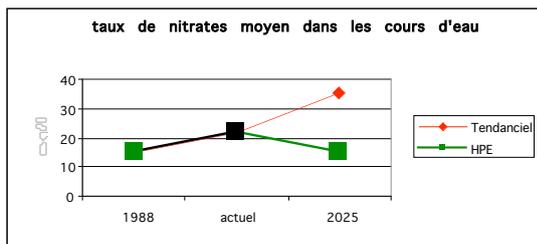
Le scénario HPE enrayer la chute du nombre de fermes



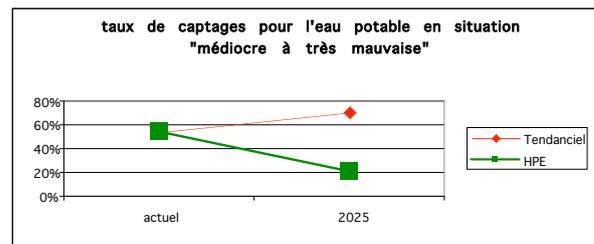
Le scénario HPE affecte plus d'actifs à l'hectare de surface agricole, pour une meilleure prise en compte de l'environnement



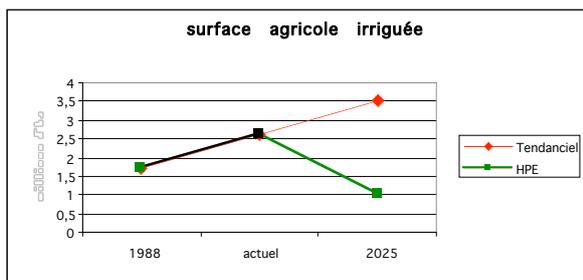
Le scénario HPE permet d'accroître la surface en herbage par une agriculture extensive



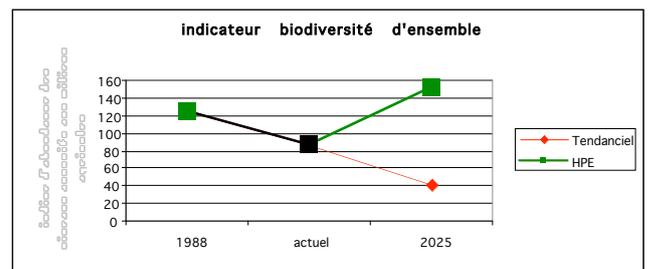
Le scénario HPE permet de reconquérir la qualité des cours d'eau en nitrates



Le scénario HPE permet de reconquérir la qualité des captages d'eau potable



Le scénario HPE permet de fortement diminuer la surface irriguée



Le scénario HPE permet de fortement augmenter la biodiversité

F4 - L'agriculture biologique, une démarche exemplaire

L'agriculture dite « conventionnelle » pose d'indéniables problèmes environnementaux et sociaux: pollution de l'eau, diminution de la biodiversité, dégradation de la fertilité biologique des sols, circuits longs déconnectés du territoire, agrandissement déshumanisé, consommations d'énergie dépassant l'énergie produite par les aliments, etc. Face à ce constat, un autre mode de production a été inventé par des agronomes et des agriculteurs : l'agriculture biologique, dénommée aussi « agro-écologie » lorsqu'elle s'applique aux pays tropicaux, ou « organic agriculture » en anglais. Si les Verts reconnaissent qu'il est utopique d'imaginer la conversion intégrale de tous les agriculteurs à l'agriculture biologique en quelques années, ils la considèrent comme une démarche exemplaire et insistent sur la nécessité de définir l'horizon des réformes à engager. Dans l'état actuel des connaissances agronomiques, écologiques et économiques, cet horizon est l'agriculture biologique. Il est donc indispensable de reconnaître la pertinence de ce mode de production, et de mettre en œuvre des dispositifs pour en encourager le développement.

L'agriculture biologique est bénéfique pour la société

Les exploitations en agriculture biologique emploient en moyenne 20 à 30 % de main-d'oeuvre supplémentaire à l'hectare, relativement aux mêmes exploitations en agriculture conventionnelle. Ces emplois supplémentaires bénéficient à l'ensemble de la société, et en particulier aux territoires ruraux. Les impacts positifs de l'agriculture biologique sur l'eau, les sols, la biodiversité et le paysage ne sont plus à démontrer. Grâce à l'interdiction des produits chimiques de synthèse et en particulier des pesticides, à l'utilisation de techniques alternatives, d'une meilleure alliance entre végétal, animal et milieu (maintien des haies, parcelles plus petites, alternances des cultures, prairies complexes, choix de variétés ou de races locales et adaptées au milieu), l'agriculture biologique évite la pollution de l'eau, maintient voire enrichit la biodiversité domestique et sauvage, protège et maintient la structure des sols et leur richesse en matière organique, donc leur fertilité... L'expérience de la ville de Munich illustre comment la bio permet à la collectivité de réaliser des économies substantielles (cf. fiche sur l'eau). Par ses choix techniques, l'agriculture biologique conduit à rééquilibrer les productions dans les régions (polyculture-élevage), à reconstruire les paysages et à ré-aménager progressivement le territoire. Les travaux de prospective du « groupe de la Bussière » (cf. fiche HPE) montrent que la généralisation de l'agriculture biologique serait le choix le plus efficace à la fois pour préserver l'environnement, créer des emplois et répondre aux attentes de la société. Plusieurs experts confirment le caractère plausible de cette généralisation en termes de souveraineté alimentaire.

Les Suisses ont réussi à concilier agriculture et environnement

La reconnaissance de l'agriculture biologique comme système agricole le plus abouti en terme de protection de l'environnement et de « durabilité » permet de stimuler une évolution progressive de l'ensemble de l'agriculture. L'exemple de la Suisse le montre clairement. En effet, dans ce pays, il a été défini au début des années 1990 trois niveaux d'aides agricoles :

- le niveau minimal, en dessous duquel aucune aide n'était accordée (respect des bonnes pratiques agricoles, proche de l' « agriculture raisonnée » en France),
- le niveau intermédiaire, basé sur des techniques bio mais autorisant l'usage exceptionnel de produits chimiques : c'est ce que les suisses appellent « la production intégrée », donnant lieu à une aide plus importante que le niveau précédent,
- et enfin, l'agriculture biologique, donnant lieu à une aide maximale.

Après 10 ans d'application de ce dispositif progressif, plus de 10 % des surfaces suisses sont conduites en agriculture biologique, et 80 % en production intégrée. Il a été alors décidé de passer à une étape supérieure, en supprimant le niveau minimal. Il existe donc maintenant deux aides : une aide de base pour les agriculteurs en production intégrée, une aide supérieure pour les

